

Arnaud-Aaron Upinsky  
Président de l'Union Nationale des Ecrivains de France  
8 rue d'Anjou, 75008 Paris

S. Exc. Mgr Bernard Tissier de Mallerais  
Séminaire international Saint-Pie X  
Ecône – CH – 1908 RIDDES (VS)

Paris, ce 4 avril 2009

Lettre ouverte

Objet : Votre devoir de réparer publiquement vos silences sur le combat de Mgr Lefebvre contre la destruction de la Messe

Monseigneur,

Au titre statutaire de notre association et comme épistémologue, ayant constaté, lors de votre conférence du 13 mars 2009 sur « Le combat de Mgr Lefebvre contre la destruction de la Messe », donnée en l'église Saint Nicolas du Chardonnet, symbole mondial de la préservation de la Messe et du combat contre l'Eglise conciliaire, que vous avez passé sous silence l'essentiel de ses vingt ans de combat victorieux pour la survie de la Messe et du sacerdoce, j'ai cherché :

- **La raison de votre silence sur sa revendication de continuer l'Eglise catholique visible**
- **La raison de votre silence sur l'invalidité de la Nouvelle messe**
- **La raison de votre silence sur le veto de Mgr Lefebvre à l'intégration canonique dans l'Eglise conciliaire « apostate »**
- **La raison de votre silence sur la création par Mgr Lefebvre d'une organisation supplétive du Saint Siège**

Les raisons de telles dissimulations constituant une *déloyauté* d'une gravité à peine concevable vis-à-vis de vos invités, de votre consécrateur, de son œuvre, et manquant aux règles élémentaires de l'épistémologie (science de la vérité scientifique), je dois préciser ici ces raisons pour justifier la pleine réparation publique qu'elles appellent de votre part.

**1) La raison de votre silence sur sa continuation de l'Eglise catholique visible**

Démentant le titre de votre conférence, vous avez omis de parler du combat *offensif* et *victorieux* que Mgr Lefebvre a mené, durant les vingt dernières années de sa vie. Vous n'avez parlé que de sa première période de combat, *défensive* et *infructueuse*, du Concile jusqu'à la destruction consommée de la Messe en 1969 par Paul VI, et encore avez vous omis de faire le bilan de la destruction de la Messe, éludant ainsi la question décisive de l'*invalidité* de la Messe de Paul VI.

Vous avez aussi passé sous silence le fait qu'à partir de 1969, passant à l'offensive avec une *détermination croissante*<sup>1</sup> avec le temps, Mgr Lefebvre ne va cesser de tirer toutes les conséquences de la destruction de la messe par l'Eglise conciliaire, en mettant en place la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, conçue comme une Arche devant permettre la *survie* de la Messe et des authentiques sacrements, du sacerdoce et de l'Eglise catholique, en *cinq étapes* bien marquées jusqu'à sa mort en 1991 : la Messe (1969) ; le sacerdoce (1976) ; l'épiscopat (juin 1988) ; le *veto* à toute intégration canonique (1989) ; et après la rupture de légitimation des sacres épiscopaux, consommée par la fameuse proclamation « *Avez-vous le mandat apostolique ?* » – « *Nous l'avons*<sup>2</sup> ! », sa ferme revendication de la continuation de l'Eglise catholique *visible*<sup>3</sup> dans la Fraternité - et non à Rome -, en affirmant en toute logique du dépôt de la foi : « *C'est bien nous qui l'avons gardé*<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'à la suite de sa critique de Vatican II, du 21 novembre 1974, *il affirmera crescendo* que « Cette Réforme étant issue du libéralisme et du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et retourne à l'hérésie » ; après que l'Evêque de Fribourg ait retiré son autorisation à Ecône début 1975, il ordonnera 13 prêtres en juin 1976 ; après sa suspense *a divinis* par Paul VI, le 22 juillet, il définira Vatican II comme « un concile schismatique » en s'interrogeant publiquement sur la légitimité de Paul VI déclarant le 29 août, à la « messe de Lille » « on ne dialogue pas avec le diable » ; après que le 27 février 1977, des fidèles menés par Mgr Ducaud-Bourget aient rendu l'église Saint-Nicolas-du Chardonnet au rite Tridentin, il affirmera le 15 juin, à Ecône : « *Nous ne voulons pas être les complices de la destruction de l'Eglise.* » ; après la réunion panthéiste d'Assise de 1986, tirant les conséquences, il sacrera quatre Evêque -dont vous-même - pour assurer la poursuite de la succession apostolique le 30 juin 1988, l'excommunication venant le lendemain.

<sup>2</sup> Marcel Lefebvre, « Opération survie », p. 593, Ed. Clovis, 2002.

<sup>3</sup> En novembre 1988, *sur la nécessité de la continuité de l'Eglise, à Rome ou à la Fraternité, il dira solennellement* : « Où est l'Eglise visible ? L'Eglise visible se reconnaît aux signes qu'elle a toujours donnés pour sa visibilité : *elle est une, sainte, catholique et apostolique.* Je vous demande *où sont les véritables marques de l'Eglise ?* Sont-elles davantage *dans l'Eglise officielle* ( il ne s'agit pas de l'Eglise visible, il s'agit de l'Eglise officielle) ou *chez nous*, en ce que nous représentons, ce que nous sommes ? Il est clair que c'est nous qui gardons l'unité de la foi qui a disparu de l'Eglise officielle. (...) Où est l'unité de la foi dans Rome ? Où est l'unité de la foi dans le monde ? *C'est bien nous qui l'avons gardée.* » *(in « Fideliter », n° 66 de nov. Déc. 1988, souligné par nous).*

Le caractère inexorable d'une telle chrono-logique de décisions et de faits, posés en réponses graduées et proportionnées à l'auto-démolition de l'Eglise, prouve que, sur l'essentiel, la doctrine de Mgr Lefebvre est **dénuée de toute contradiction**, même si les *pourparlers truqués* avec le Vatican ont pu donner l'impression – selon la lettre et non selon l'esprit – qu'il se contredisait, alors qu'il ne faisait qu'ajuster sa décision suivante.

**La raison de votre 1<sup>er</sup> silence sur les 20 dernières années du combat de Mgr Lefebvre contre l'Eglise conciliaire - pour perpétuer, à tout prix, la validité de la Messe, des sacrements, et de la succession apostolique – et sur sa revendication de continuer l'Eglise visible dans la Fraternité – non à Rome - est simple : ce rappel aurait fait apparaître, par contraste, votre absence de résultats et de poursuite de son action victorieuse depuis 18 ans ! Il aurait mis en pleine lumière votre totale contradiction et votre obligation de rompre les pourparlers avec Rome ou de renier votre Consécrateur.**

## 2) La raison de votre silence sur l'invalidité de la Nouvelle messe

Pour combler votre absence de bilan et vos silences, une série de questions vous a été posée à la sortie, en particulier sur la question de l'invalidité de la Messe de Paul VI ( dite « Cène du Seigneur » ) résultant de la destruction de la Messe tridentine et sans laquelle le combat de Mgr Lefebvre serait sans objet :

- **A la question**, « Vous nous avez dit qu'avec Vatican II, c'est une « nouvelle religion », alors la *nouvelle messe* est-elle encore une messe catholique ? », vous avez répondu perplexe : « Qu'est-ce qu'une messe catholique ? » ;
- **A la question**, « La *nouvelle messe* est elle valide ? », vous avez répondu : « Je ne sais pas ? » ;
- **A la question**, « Y a-t-il *transsubstantiation* dans la nouvelle-messe ? », vous avez aussi répondu : « Je ne sais pas ».
- **A la question**, posée après vous avoir rappelé, en trois points catégoriques<sup>4</sup>, le rejet en bloc de Vatican II par Mgr Lefebvre ainsi que sa position sur l'*invalidité*<sup>5</sup> exponentielle de la *nouvelle messe à laquelle vous avez dû acquiescer*, « Allez-vous au moins discuter de la validité de la *nouvelle messe* », vous m'avez répondu : « Non. Les discussions seront menées par écrit, *secrètement*, et en dehors des fidèles qui n'en auront de compte rendu qu'étape par étape. Rome veut un accord différencié. Nous n'en voulons pas, mais s'il y a un accord on s'aplatira (sic). »
- **A la question**, « L'Eglise c'est la vérité. Comment la Fraternité peut-elle penser convertir Rome après un préalable qui est mensonger ? », vous avez alors lancé un « Priez pour nous » furtif en vous éloignant.

La raison de vos silences en série sur une question aussi essentielle que celle de l'invalidité, c'est que toute tentative de réponse de votre part aurait révélé l'impasse – le *dilemme* - dans lequel les *accords* avec Rome vous ont enfermé :

⇒ Si vous répondiez que la *nouvelle messe* est *invalidé* – comme Mgr Lefebvre l'a dit très clairement à raison du défaut d'intention -, cela signifierait que l'Eglise conciliaire n'étant plus détentrice des sacrements, elle n'est plus l'Eglise catholique et que, par conséquent, *les pourparlers avec son chef n'ont plus de raison d'être* ;

⇒ Si, au contraire, vous répondiez qu'elle est *valide*, cela signifierait que *c'est la Fraternité qui n'a plus de raison d'être*.

Aucune des ces deux réponses n'étant avouable, votre silence forcé et le secret sont donc bien la condition *sine qua non* des pourparlers avec Rome !

**La raison de votre 2<sup>ème</sup> silence sur l'invalidité de la « Cène du Seigneur » - qui résulte pourtant mécaniquement de la destruction de la Messe - est simple : le rappel de cette invalidité et de la position de Mgr Lefebvre aurait mis en pleine lumière votre fuite des responsabilités vis-à-vis des fidèles et de la vérité sacramentelle. Ce rappel aurait mis en lumière votre totale contradiction et votre obligation de rompre les pourparlers ou de renier votre Consécrateur.**

<sup>4</sup> Je vous ai alors dit que « Monseigneur Lefebvre est catégorique sur les trois points suivants de Vatican II :

- **L'ambiguïté** systématique de ses textes faisant qu'on peut en faire, au choix, deux lectures inverses traditionnelle ou anathème ;
- **Le poison** destructeur de ses fruits, tel que Mgr Lefebvre a déclaré que la nouvelle messe serait de plus en plus invalide avec le temps par ce défaut d'intention des nouveaux prêtres post-conciliaires (cf. note 4 ci-après) que vous avez vous-même noté dans votre conférence. » Comme vous ne vous en souveniez pas, je vous ai rappelé que vous aviez dit qu'en raison de votre âge vous saviez ce qu'il fallait comprendre par « mémorial » ce qui n'était pas le cas de la génération d'après Vatican II. Et vous avez alors acquiescé.
- **Le fait que Vatican II est un bloc**, comme la Révolution - « 1789 dans l'Eglise » selon les termes du Cardinal Suenens. - à tel point que Mgr Lefebvre affirme que : « **Ou bien il faut condamner Vatican II ou bien il faut condamner le Concile de Trente** ». »  
« Pourtant, en dépit de cette condamnation en bloc de Vatican II par Mgr Lefebvre, vous allez rechercher un accord avec Rome sur les textes de ce Concile qui n'est pas comme les autres, selon lui, en sachant que cet accord de façade est aisé à trouver en raison de l'ambiguïté systématique qui en permet, au choix, une lecture traditionnelle ou à l'inverse. »

<sup>5</sup> La référence sur l'invalidité est dans sa *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* de 1985, il y a 24 ans : « Que reste-t-il dans la nouvelle messe ? », p. 39 à 44 avec notamment « **Qu'il y ait toujours moins de messes valides à mesure que la foi des prêtres se corrompt et qu'ils n'ont plus l'intention de faire ce qu'a toujours fait l'Eglise – car l'Eglise ne peut changer d'intention – c'est évident** » ( p. 42) et « **une religion qui n'est plus la nôtre** » (p. 44). Depuis 24 ans, presque une génération, cette corruption-disparition de la foi est exponentielle.

<sup>6</sup> Cf. la définition de la *nouvelle messe* de Paul VI comme un mémorial et non plus un sacrifice : « La Cène du Seigneur ou messe, est une synaxe [rassemblement en grec] sacrée, c'est-à-dire le rassemblement du peuple de Dieu, sous la présidence du prêtre, pour **célébrer le mémorial** du Seigneur. ( Art. 7 de l'*Institutio Generalis* promulgué avec le nouvel *Ordo Missae* par Paul VI le 3 avril 1969 ).

<sup>7</sup> Vous avez vous-même comparé le travail d'Annibal Bugnini à celui d'un ingénieur en présentant Paul VI comme un comparse.

### 3) La raison de votre silence sur le veto de Mgr Lefebvre à l'intégration canonique dans l'Eglise conciliaire « apostate »

Faire l'impasse des vingt dernières années de Mgr Lefebvre, vous a permis d'occulter son *veto* sans appel à toute collaboration d'incorporation de la Fraternité, objectif des actuels pourparlers secrets<sup>8</sup>. Cela vous a dispensé de justifier le Motu proprio, du 7 juillet 2007, et la levée des excommunications, du 21 janvier 2009, ces sujets qui sont au cœur de l'actualité la plus brûlante et qui expliquent le nombre des personnes venues vous écouter et dont l'inquiétude a été décuplée par votre intervention. La raison de votre silence est simple :

- **Justifier la « bizarrerie » du Motu proprio** (consistant pour le Vatican à faire semblant d'autoriser ce qui n'a jamais été interdit et, pour la Fraternité, à crier au miracle), c'eût été révéler que, par ce 1<sup>er</sup> accord vous avez : 1. *formellement concédé* que le *mémorial* de la messe de Paul VI était « normal<sup>9</sup> » alors que le *vrai sacrifice* de la Messe ne l'était pas (ce qui constitue une tragique imposture) ; 2. *formellement admis*, que la Cène conciliaire ( invalide) et la Messe catholique (valide) n'étaient que deux *simples variantes* de l'unique rite romain<sup>10</sup> ( avec même *lex orandi* et même *lex credendi* ) ; 3. *formellement reconnu la prééminence* de l'invalidé sur le valide ! et **la parfaite identité substantielle de la Nouvelle Messe de Paul VI à la Messe de toujours** ; 4. *et ainsi renoncé* à toute possibilité d'argumentation sérieuse et crédible contre son *invalidité*, question dont tout dépend :
  - *Depuis cette reconnaissance, le 7 juillet 2007, de la prééminence de la Nouvelle messe*, vous avez déjà *formellement dénié* toute légitimité et toute raison d'être au combat de Mgr Lefebvre contre la destruction de la Messe ; la Fraternité se voyant ainsi ravalée au rang de simple curiosité archaïque, persistant à célébrer une Messe « à l'ancienne » à l'usage de retardataires passésistes voués à une extinction prochaine ( Benoît XVI, qui n'a jamais célébré officiellement la Messe tridentine, ne l'a même pas dite « exceptionnellement », lors de l'annonce du Motu ! Par ce camouflet, c'est un signal inverse – de mépris – qu'il a envoyé au monde entier) ;
- **Justifier la « bizarrerie » de la levée d'excommunication** ( consistant, pour le Vatican, à faire semblant de lever une excommunication sous l'unique motif « du malaise spirituel (sic) » des quatre Evêques et, pour la Fraternité, à en appeler au miracle alors qu'elle a toujours nié la réalité de ces excommunications au cri de « Ni excommuniés, ni schismatiques » !), c'eût été révéler que, par votre pseudo « *sollicitation* » de levée des excommunications<sup>11</sup> vous avez reconnu le primat doctrinal de Rome et que vous vous êtes *formellement engagés* à un retour prochain dans la « pleine communion » avec l'Eglise conciliaire, ainsi légitimée par vous. Cette Eglise dont Mgr disait dans sa lettre aux futurs Evêques du 29 août 1987 : « **La Chaire de Pierre et les postes d'autorités de Rome étant occupés par des antichrists**, la destruction du Règne de Notre-Seigneur se poursuit rapidement à l'intérieur même de son Corps Mystique ici-bas, spécialement par la corruption de la sainte messe (...) ». Eglise dont il disait à nouveau, le 11 février 1991, dans sa dernière conférence aux séminaristes : « **La situation dans l'Eglise est plus grave que s'il s'agissait de la perte de la foi. C'est la mise en place d'une autre religion, avec d'autres principes qui ne sont pas catholiques**<sup>12</sup> ».
  - *Depuis la reconnaissance, le 21 janvier 2009, du primat doctrinal, hiérarchique et spirituel*, du chef d'une autre religion, l'Eglise conciliaire, qui, selon le testament spirituel de votre Consécrateur, n'est pas catholique, vous avez *formellement dénié* toute raison d'être à l'œuvre de Mgr Lefebvre, à cette Arche de la Fraternité qu'il vous a confiée et dont vous avez rapporté les paroles : « J'ai terminé mon travail », « cette année 1988 a été une grande grâce... un véritable miracle. C'est la première fois qu'étant gravement malade, je suis parfaitement tranquille...auparavant, j'avais ce souci que la Fraternité avait encore besoin de moi, que personne ne pouvait faire mon travail à ma place. Maintenant je suis en paix, tout est en place et tout fonctionne<sup>13</sup>. »

**Au vu de l'auto-démolition de la Fraternité** déjà accomplie par votre double reconnaissance de la *prééminence* de la Nouvelle Messe et du *primat* de l'Eglise conciliaire, il faut vous rappeler avec quelle fermeté, à la fin de sa vie, Mgr Lefebvre a renouvelé à maintes reprises son *veto* à toute intégration canonique dans l'Eglise conciliaire :

- **En décembre 1988**, lors des pourparlers au cours desquels le cardinal Ratzinger ( qu'il appelle « le malin » ) lui avait dit : « Evidemment, si on vous accorde ce protocole, quelques privilèges, vous devrez accepter aussi ce que nous

<sup>8</sup> Cf. « Le pape est sincère avec nous », interview du 12 mars 2009 donné par l'abbé Schmidberger, supérieur du District d'Allemagne, au journal de référence « Die Welt ».sur les problèmes s'opposant « encore » (sic) « à la pleine (sic) réinsertion de la Fraternité ».

<sup>9</sup> Ce mot « normal » est utilisé par Benoît XVI, dans sa lettre aux Evêques, accompagnant le Motu Proprio, pour répondre à leurs craintes : « En premier lieu il y a la crainte d'amenuiser ainsi l'Autorité du Concile Vatican II, et de voir mettre en doute une de ses décisions essentielles – la réforme liturgique. **Cette crainte n'est pas fondée.** A ce propos, **il faut dire avant tout que le Missel, publié par Paul VI** et réédité ensuite à deux reprises par Jean-Paul II, est et **demeure évidemment la Forme normale** – la *Forma ordinaria* – de la liturgie Eucharistique. (...) Il s'agit plutôt d'un double usage de l'unique et même Rite. ». Souligné par nous.

<sup>10</sup> « **Art. 1.** Le Missel romain promulgué par Paul VI est l'expression ordinaire [ c'est-à-dire « normal » selon la lettre d'accompagnement aux Evêques] de la « *lex orandi* » de l'Église catholique de rite latin. Le Missel romain promulgué par S. Pie V et réédité par le B. Jean XXIII doit être considéré comme l'expression extraordinaire [ c'est-à-dire anormale ] de la même « *lex orandi* » de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique. Ces deux expressions de la « *lex orandi* » de l'Église n'induisent aucune division de la « *lex credendi* » de l'Église ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain. »

<sup>11</sup> Par la lettre de Mgr Fellay du 15 décembre 2008, sollicitant au nom des quatre Evêques de la fraternité.

<sup>12</sup> Citation de votre propre livre *Marcel Lefebvre*, « J'ai transmis ce que j'ai reçu », op. cité, p. 639. Souligné par nous.

<sup>13</sup> Marcel Lefebvre, op. cité, p. 641 et 642.

faisons ; et par conséquent *dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il faudra dire une messe nouvelle* aussi tous les dimanche ». « Vous voyez bien, avait alors prévenu Mgr Lefebvre, qu'il voulait nous ramener à l'Eglise conciliaire ». « Il est clair qu'ils veulent nous imposer ces nouveautés *pour en finir avec la Tradition* [ c'est-à-dire la validité des sacrements ]. » C'est « simplement pour tromper », pour « diminuer notre résistance, enfoncer un coin dans le bloc traditionnel pour le détruire. C'est leur politique, leur tactique constante<sup>14</sup>. »

- **En juillet 1989**, pour préciser la tactique du Cardinal Ratzinger d'incorporation de la Fraternité pour la détruire, un an et demi avant sa mort, Monseigneur Lefebvre disait : « Se mettre à l'intérieur de l'Eglise, qu'est-ce que cela veut dire ? Et d'abord de quelle Eglise parle-t-on ? Si c'est de l'Eglise conciliaire, il faudrait que nous, qui avons lutté contre elle pendant vingt ans parce que nous voulons l'Eglise catholique, nous rentrions dans cette Eglise conciliaire pour soi-disant la rendre catholique ? *C'est une illusion totale !* (...) Cette histoire d'Eglise visible de Dom Gérard et de M. Madiran est enfantine. C'est incroyable que l'on puisse parler d'Eglise visible pour l'Eglise conciliaire, par opposition à *l'Eglise catholique que nous essayons de représenter et de continuer*<sup>15</sup>. »
- **Dans votre livre**, vous-même avez rapporté le principe substantiel du veto s'opposant au marché de dupe d'une impossible collaboration, ainsi formulé par votre Consécrateur au cardinal Ratzinger : « Eminence, même si vous nous accordez tout...*nous ne pourrions pas collaborer, parce que nous travaillons dans deux directions séparées* : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de l'Eglise, nous nous travaillons à la christianisation. Pour nous, Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est tout...Et vous, vous faites le contraire<sup>16</sup>... »

Pourtant, sourd à ce veto, à cette condamnation sans appel de l'enfantillage consistant à croire qu'on pourrait rentrer dans l'Eglise conciliaire pour la rendre catholique, vous avez prétendu, dans votre interview du 1<sup>er</sup> février 2009 à La Stampa : « Nous ne changerons pas nos positions, mais *nous avons l'intention de convertir Rome*, c'est-à-dire d'amener le Vatican vers nos positions. » Mais, c'est le Vatican qui vous a déjà amené à adopter ses positions du « préalable » ( à l'incorporation et non aux discussions ) par votre reconnaissance de la *prééminence* de la Nouvelle messe (invalide) et du *primat doctrinal* de l'Eglise Conciliaire, l'accord sur Vatican II n'étant plus dès lors qu'un jeu d'écritures. Le simple fait de prétendre discuter étant un déni de fidélité à Mgr Lefebvre qui disait : « *Il faut condamner le concile Vatican II ...ou bien il faut condamner le concile de Trente et tous les papes*<sup>17</sup> » .

*La raison de votre 3<sup>ème</sup> silence sur le veto de Mgr Lefebvre à toute intégration canonique dans l'Eglise conciliaire est simple : le rappel de ce veto, faisant barrage à toute collaboration, aurait mis en évidence l'auto-démolition de l'œuvre de Mgr Lefebvre, résultant de sa transgression et déjà accomplie par votre reconnaissance de la prééminence de la «Nouvelle messe » de Paul VI et du primat de l'Eglise conciliaire qui rend illusoire les prétendus pourparlers sur Vatican II<sup>18</sup>. Ce rappel, comme les autres, aurait mis en pleine lumière votre totale contradiction et votre obligation de rompre les pourparlers avec Rome ou de renier votre Consécrateur.*

#### **4)La raison de votre silence sur la création par Mgr Lefebvre d'une organisation supplétive du Saint Siège**

Mais il y plus encore, vous concernant personnellement, puisque vous avez passé sous silence *la pointe ultime du combat de Mgr Lefebvre* créant une organisation pour suppléer à l'autorité du Pape et du Saint-Siège, en instituant de véritables tribunaux ecclésiastiques autorisés à concéder des dispenses, à faire des déclarations en nullité des mariages, etc..., par la création de la *Commission canonique St Charles Borromée* dont vous avez été nommé Président.

Si vous aviez dit la vérité sur les derniers mois du combat de Mgr Lefebvre, tirant toutes les déductions de ses proclamations de plus en plus solennelles - « il y aura toujours moins de messes valides à mesure que la foi des prêtres se corrompt<sup>5</sup> » ; « Ou bien il faut condamner Vatican II ou bien il faut condamner le Concile de Trente<sup>17</sup> » ; « Avez-vous le mandat apostolique ? », « Nous l'avons ! » ; « C'est bien nous qui l'avons gardée ( l'unité de la foi qui a disparu de l'Eglise officielle » et « les marques de l'Eglise » visible<sup>3</sup>) » -, vous auriez dû révéler la toute dernière décision de Mgr Lefebvre, du 15 janvier 1991, *de tirer* les ultimes conséquences de son « mandat apostolique », jusqu'à poser les bases d'une organisation de substitution ; *d'enclencher* la création d'une véritable organisation de substitution « faisant dans une certaine mesure suppléance à la défection des congrégations romaines » ; *de créer* ainsi la première Commission

<sup>14</sup> *Fideliter*, n° 66 de nov. Déc. 1988, souligné par nous..

<sup>15</sup> *Fideliter*, n° 70 de Juil.-Août 1989, souligné par nous.

<sup>16</sup> *Mgr Lefebvre*, op. cité p. 577, souligné par nous.

<sup>17</sup> *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Mgr Lefebvre, Ed. Albin Michel, 1985, p. 10. Souligné par nous.

<sup>18</sup> Cf. le texte très explicite de Golias : « Selon nos informations, si le statut de Prélature personnelle est envisagée (cf. nos éditions précédentes), et a été reportée quant à son annonce officielle en raison de la levée d'indignation suscitée par la levée d'excommunication, il pourrait évoluer aussi vers celui d'une Administration apostolique universelle, une sorte de diocèse personnel du pape pour les « réintégristes ». Toujours d'après nos informations, il nous est confirmé que **Rome ne demandera pas à la Fraternité St Pie X d'adhérer explicitement au Concile. La « réintégration » se fera donc sans que les Lefebvristes « signent »** le Décret sur l'œcuménisme, la Déclaration sur la liberté religieuse, *Nostra Aetate* (relations avec les Juifs), *Lumen Gentium* et *Dei Verbum*. Ces textes seraient donc isolés et plus lus, ni à la lumière du concile Vatican II, ni à celle de l'ensemble de la Tradition de l'Eglise. » ( « Prélature personnelle ou Administration apostolique universelle » (Christian Terras, 3 février 2009). Souligné par nous.  
Prélature personnelle ou Administration apostolique universelle

canonique Saint Charles Borromée se substituant aux tribunaux ecclésiastiques de l'*Eglise conciliaire officielle* (tribunaux diocésains et rote romaine) et dont vous êtes toujours le Président.

Concernant l'*invalidité* des tribunaux officiels, comme Président vous avez dit des fidèles : « *Ils n'ont pas le droit d'aller aux tribunaux nouvel ordo*, car c'est courir grand risque de recevoir une déclaration de nullité nulle et de se remarier à bon compte et de vivre ainsi dans le péché, en concubinage canonique<sup>19</sup> ! » et « ***il est vrai que nos sentences en troisième instance remplacent les sentences de la Rote romaine, qui juge au nom du Pape comme tribunal de troisième instance*** ». En vérité, le 13 mars, vous auriez dû révéler aux « remariés » vous écoutant et qui attendent en vain, depuis des années, la décision de votre tribunal, qu'en dépit de vos affirmations catégoriques, votre Commission est désormais bloquée par les pourparlers avec Rome, comme, d'ailleurs, la possibilité de sacrer de nouveaux Evêques. Mais cette paralysie *politicienne* est en totale contradiction avec la volonté de Mgr Lefebvre et les intérêts des fidèles.

***La raison de votre 4<sup>ème</sup> silence sur la pointe ultime du combat de Mgr Lefebvre, lançant une organisation supplétive de l'autorité du Pape et du Saint-Siège par la création de la Commission canonique St Charles Borromée est simple : le rappel de cette création aurait montré comment Mgr entendait continuer l'Eglise catholique par ses propres moyens ; comment, pendant 20 ans, il n'a cessé de prendre ses distances avec la Rome « apostate », là où vous suivez le chemin inverse de réintégration depuis 18 ans, en vous berçant aujourd'hui de l'illusion de convertir Rome. Ce rappel aurait mis en pleine lumière votre totale contradiction avec son œuvre et votre obligation de rompre les pourparlers ou de le renier.***

\*\*\*\*

C'est ainsi que le but de vos *quatre silences* était d'éviter que ne soit mise en pleine lumière la totale contradiction dans laquelle vous êtes et qui, une fois révélée, vous mettrait dans l'obligation morale soit de rompre les négociations soit de renier Mgr Lefebvre, son œuvre de survie de la Messe et de l'Arche sacerdotale de la Fraternité dont vous avez la charge.

En couvrant de votre autorité de biographe, d'Evêque et de Président de la Commission canonique, l'exclusion de la Vérité voulue par Rome et nécessaire à sa politique d'incorporation (d'extinction) de la Fraternité, vous avez tourné le dos à l'idéal millénaire de Vérité, - partagé par l'Eglise (« La vérité vous délivrera »), la Science, les Lettres et la Justice – et qui a fait la gloire de la civilisation occidentale. Mais vous avez aussi montré comment vous savez vous aveugler, vous-même, par l'« illusion totale » et « enfantine » - *dixit Mgr Lefebvre - que vous allez convertir Rome...*

L'extrême gravité des dissimulations étant établie, il reste à traiter : 1. de l'*origine* de cette politique d'exclusion de la vérité conduisant à l'asphyxie de l'œuvre de Mgr Lefebvre ; 2. de sa *cible* ; et 3. de la *réparation publique* que vous lui devez.

#### ■ ***L'asphyxie de la Fraternité depuis l'accord secret de 2000***

C'est, hélas, pour les aveugler sur l'essentiel que vous avez attiré les fidèles de Mgr Lefebvre qui doivent être conditionnés, pas à pas, pour leur faire accepter l'inacceptable sabotage de leur Arche au nom de négociations *jouées d'avance* depuis l'an 2000 et dont seul le secret peut assurer la ténébreuse<sup>20</sup> réussite.

C'est, en effet, à cette date, par mes travaux d'épistémologie, que j'eus connaissance de l'*accord secret* de l'an 2000, entre la Fraternité et Rome qui devait exclure toute vérité dérangeante. Cet accord s'est immédiatement traduit dans les faits par la censure du Linceul de Turin (début 2000), par votre incroyable silence sur la repentance du 12 mars 2000, par la procession *ostentatoire* de la Fraternité à Rome (août 2000), par le déblocage des dons et legs (sept. 2000) et, fin 2000, par l'ouverture au grand jour des pourparlers devant conduire, par étape, à la réintégration canonique de la Fraternité (vu du côté de la Fraternité) et à la destruction définitive de l'œuvre de Mgr Lefebvre (vu du côté du Vatican). ***Déblocage des dons et legs contre reconnaissance de légitimité à l'Eglise conciliaire, tel fut l'amorçage de l'« échange » ; le label « catholique » étant dénié jusque-là par la puissance publique à l'instigation de l'Eglise conciliaire.***

Cette incroyable manœuvre d'intox *donne une idée de l'asphyxie* morale, intellectuelle et spirituelle, survenue dans la Direction de la Fraternité depuis que l'extrême pression exercée sur elle n'a plus trouvé d'obstacle à sa mesure. Mais elle *donne aussi la mesure des formidables enjeux de pouvoir* – religieux, politique et de civilisation – suspendus à sa survie et illisibles par ceux qui ignorent que « Le livre de Religion est écrit en langage symbolique sans l'usage duquel nul ne comprend un seul mot ». Elle *donne l'inestimable prix* attaché à la captation du véritable trésor que représenterait la « fusion-acquisition » de l'Arche sacramentelle de Mgr Lefebvre par ceux qu'en 1991 il appelait « *les ennemis de la foi* ».

#### ■ ***La cible du pouvoir sacramentel***

La cible de ce trésor inestimable – en raison du brouillage des media - nul ne saurait en soupçonner l'existence. C'est seulement à la lecture de la *longue durée* historique, religieuse et politique, qu'elle apparaît. A l'évidence, cette cible, c'est le trésor de l'*exception catholique* d'être l'unique et exclusive détentrice de la transmission des authentiques sacrements, *manifeste* depuis la destruction du Temple de Jérusalem en 70 : *exception catholique* dont Mgr Lefebvre a justement revendiqué les « véritables marques » dans la Fraternité<sup>3</sup> (et non à Rome !) mais reniées par vos deux accords !

<sup>19</sup> *Sodalitium* n° 51 de déc. 2000. Contrairement à la demande de Mgr Lefebvre, le secret sur cette Commission a été gardé.

<sup>20</sup> « Dieu est lumière, il n'y a point de ténèbres en lui » Ps.. LXXX1,6.

En finir avec ce trésor de la Messe – abominable selon Luther – dont le principe substantiel se trouve dans la phrase<sup>21</sup> de la Consécration - « *Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et aeterni testamenti, mysterium fidei* » - tel est bien le but de Vatican II réhabilitant Luther<sup>22</sup> avec la messe de Paul VI et qui conduit Mgr Lefebvre à conclure : « **On tient ici la clef de la volonté de « changement » dans l'Eglise : Il s'agit de remplacer une institution divine<sup>23</sup> par une institution faite de main d'homme<sup>24</sup>** ». Mettre ainsi un point final à la *transsubstantiation*, non plus dans l'Eglise conciliaire – ce qui est déjà fait – mais dans la continuation de l'Eglise catholique que constitue l'Arche de la Fraternité – selon le mot de Mgr Lefebvre – ce serait **vouloir** abroger définitivement la *nouvelle et éternelle Alliance* ( le Nouveau testament). Cette clôture sacramentelle de l'ère chrétienne, constituerait un événement d'importance historique, religieuse et politique, d'une importance comparable à celle de la destruction du Temple de Jérusalem en 70, clôturant l'ère précédente en abrogeant l'ancienne Alliance « apparemment » - non formellement -, par l'extinction de la fonction sacerdotale et des sacrifices du Temple. Cette clôture rouvrirait les questions de la justification, de l'élection, etc.

Sans cet enjeu *sacramentel et sacerdotal* – symbole fondateur de notre ère et de sa civilisation bimillénaire – la fureur médiatique et l'acharnement *de Rome* à réduire cette lilliputienne œuvre de Mgr Lefebvre ne représentant guère que quelque 150 000 personnes - soit 0,00002 (deux cent-millièmes) de la population mondiale et 0,0001 (un dix-millième) des catholiques -, serait totalement incompréhensible. D'autant plus que cette population est présentée à la limite d'une certaine arriération « mentale ». Alors pourquoi se donner tant de mal...*si l'âne ne porte pas relique ?*

### ■ **La nécessaire réparation publique**

Ces faits sont si lourds de conséquences que seul le recours à une vérité, une fidélité et une transparence, totales, vis-à-vis de l'œuvre, de la personne de Mgr Lefebvre et des « pourparlers », peut apporter la réparation publique s'imposant de votre part, en raison de dissimulations si enracinées concernant un sujet mettant en jeu la survie de la Fraternité, certes, mais aussi, celle de l'Eglise fondatrice de la Civilisation occidentale, de sa grande religion, pour que vous :

1. **Rétablissez promptement la pleine vérité des faits** sur l'essentiel du combat *victorieux* de Mgr Lefebvre pour la survie de la Messe, de l'épiscopat et de l'Eglise, en particulier sur son affirmation de la continuation de l'Eglise catholique *visible*, dans la Fraternité - et non à Rome -, l'invalidité de la messe conciliaire et la mise en place d'une organisation de suppléance à la défection des congrégations romaines ;
2. **Rétablissez la fidélité à Mgr Lefebvre, en rompant les « pourparlers » avec Rome** qui vous plongent avec la Fraternité dans une contradiction suicidaire ; *en dénonçant* le secret et le subterfuge des deux accords consistant, à reconnaître la prééminence de la *Nouvelle messe* et le Primat de l'*Eglise conciliaire*. Ce qui conduit à l'auto-démolition de l'œuvre de Mgr Lefebvre en violation de son *veto* sans appel ;
3. **Rétablissez la transparence, en revenant à la méthode de Vérité** pour *se donner* les moyens *organisationnels et intellectuels* faisant défaut pour affronter *methodiquement et contradictoirement*, avec toutes les parties concernées et tous les éléments en jeu ( Evangiles, Prophéties<sup>25</sup>, Papes, Linceul de Turin, histoire de l'Eglise), les problématiques en jeu ( *invalidité* de la Nouvelle Messe et des sacres épiscopaux, *marques de visibilité de l'Eglise, succession apostolique, etc.* ), à partir d'une méthode éprouvée ( scientifique, juridique et théologique ) – telle celle du Symposium international sur le Linceul de Turin de Rome en 1993 – ; *déverrouiller* ainsi la politique machiavélique des pourparlers bloquant les nouveaux sacres et pallier ainsi l'asphyxie résultant de l'accord secret de l'an 2000.

La parfaite cohérence de la doctrine de Mgr Lefebvre, excluant toute lâche échappatoire qui pourrait résulter de prétendues contradictions, *le suivre ou le trahir* au grand jour est le seul choix restant à ses successeurs ; *en finir avec le secret et faire confiance à la Vérité, la seule issue digne de sa pierre tombale* : « J'ai transmis, ce que j'ai reçu ».

Pour éviter toute équivoque, il reste à préciser qu'un tel acte de Justice et de Vérité s'impose à un double titre : *religieux*, vis-à-vis d'une fidélité à l'œuvre de Mgr Lefebvre et à l'Eglise, à laquelle vous ne sauriez manquer sans vous nier vous-même ; mais aussi, *épistémologique*, vis-à-vis de la communauté humaine tout entière et d'un débat public qui intéresse la science, la religion et la civilisation au sens le plus large.

Dans cette attente et en restant à votre disposition pour toute nécessaire contribution épistémologique, je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect.

Arnaud-Aaron Upinsky

<sup>21</sup> Mgr Lefebvre rappelle que le **ton intimatoire** des cinq mots des paroles de la Consécration « *Hic est enim Corpus meum* » qui « opèrent le miracle de la *transsubstantiation* » ont été remplacé, dans la messe de Paul VI par le ton *narratif* d'un simple mémorial traduisant l'abandon du rite catholique de la transsubstantiation. (*Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, op. cité, p. 41.)

<sup>22</sup> *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, op. cité, p. 10.

<sup>23</sup> C'est-à-dire **non faite de main d'homme** selon l'expression donné au Linceul de Turin par les artistes byzantins.

<sup>24</sup> *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, op. cité, p. 125.

<sup>25</sup> Au titre de ce point de vue prophétique, il est à noter que, lors de son Jubilé sacerdotal du 19 novembre 1989, Mgr Lefebvre a dit que « l'Apocalypse de St Jean a prédit, dans la vision des deux bêtes du chapitre 13, comment les chefs de l'Eglise, **changeant leur langage**, mettront par une profanation sacrilège, leur pouvoir spirituel au service de la synarchie anti-Christ. » ( Marcel Lefebvre, op. cité, p. 634.